COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 novembre 2026

# La Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) réaffirme sa détermination à poursuivre le développement du short-track français et refuse qu'une réorganisation précipitée compromette l'avenir de la discipline et l'équilibre des sports de glace français.

## L'avenir du short-track ne se décidera ni sous la pression ni dans la précipitation.

La FFSG respecte les aspirations des clubs et des acteurs favorables à un changement de fédération. Elle reconnaît également que la discipline n'a pas toujours bénéficié de l'accompagnement qu'elle méritait. Mais les conditions sportives, institutionnelles et financières d'un transfert ne sont aujourd'hui pas réunies.

## Des pratiques inacceptables

La Fédération a été informée de pressions exercées sur des dirigeants de clubs, des élus et des partenaires historiques. Des signalements font également état de personnes se prévalant indûment de qualités ministérielles auprès d'interlocuteurs internationaux pour accréditer l'idée d'une réorganisation déjà acquise.

Ces faits, s'ils sont établis, sont graves. La FFSG entend saisir les instances compétentes pour en examiner les responsabilités et les suites à donner.

Selon le président, Philippe Candeloro, un transfert tel que proposé actuellement serait irresponsable.

De plus, la FFSG demeure le seul interlocuteur reconnu par l'International Skating Union (ISU), dont la position exprimée à ce jour ne s'inscrit pas autrement à l'avenir.

Un transfert anticipé contraindrait quoi qu'il arrive la Fédération Française des Sports de Glace à conserver pendant plusieurs années ses obligations internationales, notamment l'inscription des athlètes aux compétitions, tout en perdant les ressources nécessaires pour les assurer.

Qui financerait cette transition ? Qui compenserait les investissements réalisés ? Comment protéger les autres disciplines fédérales de ces conséquences financières, logistiques et d'une éventuelle déstabilisation générale des créneaux de glace dont chacune des disciplines dispose actuellement ?

Ces questions essentielles restent sans assurances suffisamment précises.

## Short-track 2030 : une ambition déjà en mouvement

La nouvelle gouvernance a engagé avec son président et ses équipes un projet de développement ambitieux : partenariats premium, préparation de compétitions internationales télévisées, nouveaux événements en lien avec l'ISU. Chacun est libre d'avoir ses propres projets sportifs mais aucune instance

issue d'un autre milieu sportif et ne pratiquant pas sur la même surface de glace peut se prévaloir de pouvoir faire mieux que celles qui détiennent historiquement ces disciplines.

La Fédération entend faire de l'échéance olympique de 2030 un accélérateur de performance, de visibilité et de croissance pour le short-track français. La fédération a également budgété sur ses fonds propres 20 % de financement supplémentaire d'ici 2030. Des primes de résultats à destination des clubs et des athlètes sont prévues au programme de développement.

Philippe Candeloro, président de la FFSG, déclare :

« J'ai pris un engagement : ne jamais retenir une discipline contre son développement. Mais je n'ai jamais promis d'accepter un départ improvisé, sans garanties et au détriment des athlètes ou mettant en cause la survie de cette même discipline.

Je respecte ceux qui pourraient penser être mieux auprès d'une autre organisation mais en ont-ils la compétence pour agir autrement ?

D'autre part je refuse les pressions et les passages en force. Le short-track mérite mieux qu'une bataille institutionnelle entre deux fédérations différentes et il doit être sécurisé avant tout.

Notre décision est claire : nous poursuivons notre engagement pour le short-track, avec une ambition forte jusqu'aux Jeux des Alpes françaises 2030 et au-delà.

Dans l'attente de cette décision, j'aimerais que les pressions et les articles de presse qui mettent en avant des rêves utopiques cessent. J'ose espérer que l'ensemble des clubs et les acteurs de la discipline se posent les bonnes questions : vos sessions d'entraînements dans vos patinoires seront-elles garanties si le short-track n'appartient plus à la FFSG ? À méditer.

Le short-track a toujours appartenu historiquement à la FFSG et je ne vois pas pourquoi trois mois après mon arrivée à la gouvernance je devrais endosser les erreurs commises par le passé. Je ferai le maximum de mes possibilités pour améliorer la mise en avant du short-track. »

Même si la FFSG souhaite préserver la gestion actuelle de la discipline, la responsabilité de décider appartient à l'État et à la seule discrétion de la ministre des Sports en poste.

La FFSG ne défend pas un acquis. Elle défend un avenir.

Fédération Française des Sports de Glace
Service Communication et RelationPpresse

## CONTACTS PRESSE

**Fédération Française des Sports de Glace (FFSG)**
Service Communication et Relation Presse
Email : presse@ffsg.org
www.ffsportsdeglace.fr